



## Comité du patrimoine bâti

### Procès-verbal

**N° de la réunion :** 23  
**Date :** le mardi 10 juin 2025  
**Heure :** 09 h 30  
**Endroit :** Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest, et participation par voie électronique

**Présents :** Rawlson King, président et conseiller, Stéphanie Plante, vice-présidente et conseillère, Jeff Leiper, conseiller, Ariel Troster, conseillère, Brian Bourns, membre, Christine Legault, membre, James Maddigan, membre, Carolyn Quinn, membre

**Absent(s):** Clarke Kelly, conseiller

---

1. Avis et renseignements concernant la réunion à l'intention des participants à la réunion et du public

Les avis et renseignements concernant les réunions sont joints à l'ordre du jour et au procès-verbal, y compris : la disponibilité des services d'interprétation simultanée et des mesures d'accessibilité; les procédures relatives aux réunions à huis clos; les points d'information qui ne font pas l'objet de discussions; les avis de non-responsabilité relativement aux renseignements personnels pour les correspondants et les intervenants; les avis relatifs aux procès-verbaux; les détails sur la participation aux réunions hybrides.

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande.

À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 25 juin 2025 dans le rapport numéro 23 du Comité du patrimoine bâti.

La date limite pour s'inscrire par téléphone, en vue de prendre la parole devant le comité, de soumettre des commentaires par écrit ou de faire une présentation visuelle, est le lundi 9 juin 2025, à 16 h, et la date limite pour s'inscrire par courriel, en vue de prendre la parole devant le comité, est le mardi 10 juin, 2025, à 8 h 30.

**Ce « procès-verbal sommaire » indique les suites à donner relativement aux points et aux mesures prises lors de la réunion. Ce document ne contient pas tout le texte qui fera partie du procès-verbal complet, comme la consignation des soumissions écrites et verbales. Les votes et les avis contraires consignés dans le présent procès-verbal sommaire demeurent des données préliminaires jusqu'à ce que le procès-verbal complet soit confirmé par le comité. La version préliminaire du procès-verbal complet (à confirmer) sera publiée en même temps que l'ordre du jour de la prochaine réunion ordinaire du comité et, une fois confirmé, il remplacera le présent document.**

2. Déclarations d'intérêt

Aucune déclaration d'intérêt n'a été présentée.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Procès-verbal 22 du CPB – le 13 mai 2025

**Adopté**

4. Direction générale des services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment

4.1 Programme pilote d'amélioration des façades patrimoniales du centre-ville

Dossier : ACS2025-PDB-RHU-0028 - Somerset (Quartier 14)

Taylor Quibell, urbaniste II, présente un diaporama sur le programme pilote et ses recommandations. Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal.

Le Comité reçoit la personne suivante :

1. SabriNa Lemay, directrice générale de la ZAC du centre-ville

Le Comité a aussi reçu des observations écrites, conservées au greffe municipal, de la personne suivante :

1. Linda Hoard, Patrimoine Ottawa

Taylor Quibell (urbaniste II), Mark Young (gestionnaire de programme, Direction du domaine public et du design urbain), Lesley Collins (gestionnaire de programme, Direction de la planification du patrimoine) et Court Curry (gestionnaire, Emprises) sont présents pour répondre aux questions.

Après avoir délibéré et posé des questions au personnel, le Comité adopte la recommandation du rapport telle quelle.

### **Recommandation(s) du rapport**

**Que le Comité du patrimoine bâti recommande que le Conseil approuve la création du programme pilote d'amélioration des façades des bâtiments patrimoniaux au centre-ville et adopte un règlement municipal en vertu des paragraphes 39 et 45 de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario afin de créer un programme de subvention et de définir les exigences du programme, comme le précise le document 1.**

**Adopté**

#### 4.2 Demande de modification du 254, avenue Argyle, un bien-fonds désigné aux termes de la partie V de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario

Dossier : ACS2025-PDB-RHU-0002 - Somerset (Quartier 14)

*Le délai réglementaire de 90 jours pour l'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 26 juin 2025.*

Greg MacPherson (urbaniste II) présente un diaporama résumant la demande et les recommandations du personnel. Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal.

Lui et Lesley Collins (gestionnaire de programme, Planification du patrimoine) sont présents pour répondre aux questions.

Le Comité adopte les recommandations du rapport telles quelles, avec la dissidence du membre B. Bourns

### **Recommandations du rapport**

**Que le Comité du patrimoine bâti recommande ce qui suit au Conseil :**

1. **Approuver la demande visant à modifier le 254, avenue Argyle, selon les plans préparés par Spice Design and CSV Architects et datés du 29 août 2024, sous réserve des conditions suivantes :**
  - a. **avant la délivrance d'un permis de démolition ou de construire :**
    - i. **que le requérant dépose les documents relatifs au bâtiment existant aux Archives de la Ville d'Ottawa;**
    - ii. **que le requérant fournisse les détails relatifs au processus de remontage final de la façade, soit par le biais d'un addenda au plan de conservation existant, soit dans un plan de remontage de la façade distinct;**
    - iii. **que le requérant fournisse un calendrier général des travaux de démantèlement et de construction, comprenant les principales étapes du projet, en consultation avec le personnel de Planification du patrimoine et l'expert-conseil du requérant en matière de patrimoine;**
    - iv. **que le requérant fournisse des échantillons de tous les matériaux de revêtement extérieur définitifs, à l'approbation du personnel de la Planification du patrimoine avant la délivrance du permis de construire;**
    - v. **que le requérant fournisse une lettre de crédit d'un montant déterminé par suite d'une consultation entre le requérant et le personnel de la Ville en vue d'assurer le démantèlement, l'entreposage, la restauration et la reconstruction des façades de brique désignées et des autres éléments extérieurs conservés au 254, avenue Argyle.**
  - b. **mise en œuvre des mesures de conservation et de la méthodologie détaillée exposées à la section 4.0 du Plan de conservation, ci-joint en tant que document 10.**
  - c. **que le requérant fournisse au personnel chargé du patrimoine, au moment de présenter sa demande de permis de construire, un exemplaire des plans associés au permis de construire. La demande doit indiquer clairement tout**

**changement par rapport au permis patrimonial approuvé et comprendre une liste et une explication des modifications proposées.**

2. **Déléguer au gestionnaire de programme, Planification du patrimoine, Direction générale des services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment, le pouvoir d'apporter des modifications mineures.**
3. **Approuver la délivrance du permis en matière de patrimoine et fixer sa date d'expiration à trois ans après la date de délivrance, sauf si le permis est prolongé par le Conseil municipal.**
4. **Demander que le rapport soit examiné par le Conseil lors de sa réunion prévue le 25 juin 2025, conformément au paragraphe 35(7) du *Règlement de procédure*.**

**Adopté**

Adoptées avec la dissidence du membre B. Bourns.

- 4.3 Désignation de l'ancienne église presbytérienne de Drummond, au 2027, chemin Robertson, en vertu de la partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario

Dossier : ACS2025-PDB-RHU-0029 – Collège (Quartier 8)

Le Comité a reçu des observations écrites, conservées au greffe municipal, de la personne suivante :

1. Linda Hoard, Patrimoine Ottawa

Le rapport et sa recommandation sont adoptés sur consentement.

#### **Recommandation(s) du rapport**

**Que le Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil :**

1. **de révoquer l'avis d'intention de désigner la propriété située au 2027, chemin Robertson publié par l'ancienne Ville de Nepean en mars 1995;**
2. **de publier un avis d'intention de désigner la propriété située au 2027, chemin Robertson, en vertu de la partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, conformément à la déclaration**

**de valeur de patrimoine culturel faisant l'objet du document 5 ci-joint.**

**Adopté**

4.4 Désignation du 119, rue Osgoode en vertu de la partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario

Dossier : ACS2025-PDB-RHU-0031 - Rideau-Vanier (Quartier 12)

La vice-présidente Plante présente la motion n° BHC 2025-23-01.

Avery Marshall (urbaniste I) présente un diaporama résumant les recommandations.

La personne suivante s'est inscrite pour prendre la parole :

1. Xavier Bradbury-Jost, Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO)

Le Comité a aussi reçu des observations écrites, conservées au greffe municipal, des personnes suivantes :

1. Christine McCuaig (Q9 Planning + Design), pour le CEPEO
2. Linda Hoard, Patrimoine Ottawa

Le Comité suspend la séance de 10 h 42 à 10 h 49 (HE).

Ensuite, le membre B. Bourns dépose la motion n° BHC 2025-23-02.

Lesley Collins (gestionnaire de programme, Planification du patrimoine) et Avery Marshall (urbaniste I) sont présentes pour répondre aux questions. Ensuite, le Comité adopte la recommandation du rapport dans sa version modifiée par la motion n° BHC 2025-23-02 et la motion n° BHC 2025-23-01.

**Recommandation du rapport**

**Que le Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil de publier un avis d'intention de désigner la propriété située au 119, rue Osgoode en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, conformément à la déclaration de la valeur de patrimoine culturel faisant l'objet du document 5 ci-joint.**

**Adopté en version modifiée**

**Motion n° CPB 2025-23-01**

Proposée par S. Plante

**Adopté**

**Motion n° CPB 2025-23-02**

Proposée par B. Bourns

**Adopté**

4.5 Désignation de l'édifice Wesley, situé au 1235, rue Wellington Ouest et au 120, avenue Holland, en vertu de la partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario

Dossier : ACS2025-PDB-RHU-0001- Kitchissippi (Quartier 15)

MacKenzie Kimm (urbaniste III) présente un diaporama résumant la recommandation du rapport. Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal.

Le Comité reçoit les personnes suivantes :

1. Vahik Manookian
2. Doug Michaelides
3. Linda Hoad, Patrimoine Ottawa.

Le Comité a aussi reçu des observations écrites, conservées au greffe municipal, des personnes suivantes :

1. Bruce Lorimer
2. Vahik Manookian
3. Doug Michaelides et Jean Wu
4. Linda Hoad, Patrimoine Ottawa.

Après les questions au personnel, le Comité adopte la recommandation du rapport telle quelle.

**Recommandation(s) du rapport**

**Que le Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil d'émettre un avis d'intention de désigner l'édifice Wesley situé au 1235, rue**

**Wellington Ouest et au 120, avenue Holland, en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, conformément à la Déclaration de valeur sur le plan du patrimoine culturel jointe en tant que document 5.**

**Adopté**

5. Points à huis clos

Il n'y a aucun point à huis clos.

6. Avis de motions (pour examen lors d'une réunion subséquente)

Il n'y a aucun avis de motion.

7. Demandes de renseignements

Il n'y a aucune demande de renseignements.

8. Autres questions

Il n'y a aucune autre question.

9. Levée de la séance

Le mardi 8 juillet 2025

La séance est levée à 11 h 17.

---

Original signé par A. El-Azzi,  
Coordonnateur de comité

---

Original signé par Conseiller R.  
King, Président